

Accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite

Objectif

- Connaître les points essentiels de la réglementation en matière d'accessibilité
- Etablir l'autodiagnostic de ses locaux
- Mettre en pratique l'accessibilité dans son entreprise
- Réaliser son dossier d'accessibilité dédié gratuit

Les +

- Accessibilité de son entreprise
- Travail sur son dossier et le registre d'accessibilité
- Richesse des échanges

Prérequis

Accueillir du public dans son établissement

Public

Chef d'entreprise artisanale, conjoint et salarié, porteur de projet, demandeur d'emploi

Modalités pédagogiques

Apport théorique et travail sur son dossier personnel
Mise en pratique

Evaluation (modalités)

Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation

Modalités et délais d'accès

Inscription par téléphone ou par mail.
Jusqu'à la veille de la formation

Accessibilité

Possibilité de restauration sur place -
Formations accessibles aux personnes handicapées – Parking gratuit

PROGRAMME

- Connaître les points essentiels de la réglementation et les échéances
- Réaliser l'autodiagnostic de son point de vente
- Arrivée du client dans le point de vente. WC, cabines, postes de travail
- Travail personnel intersession : faire l'autodiagnostic de son point de vente
- Réaliser son dossier d'accessibilité et la demande de dérogation éventuelle
- Registre d'accessibilité

Durée : 7 heures sur deux demi-journées

Dates et horaires : Consulter notre calendrier sur notre site Internet

Lieu : CMA du GERS / Pavie

Tarif : 21€ (prise en charge possible par le conseil de la formation, OPCO, Pôle Emploi)

Contact et inscription

Danièle Cayet - 05 62 61 22 53
service-formation@ma-gers.fr

